

LA COMPTABILITE DE L'ORTHOPHONISTE LIBERAL-E



01/01/2018

Formation continue

Les obligations comptables, la gestion et l'établissement d'un budget prévisionnel pour les cabinets d'orthophonistes en libéral.

La comptabilité de l'orthophoniste libéral-e

FORMATION CONTINUE

Programme de la formation

1- Organiser sa comptabilité

- a) Généralités sur les bénéficiaires non commerciaux
- b) Présentation des obligations comptables et fiscales
- c) Connaître les documents comptables et savoir lire les comptes annuels
- d) Les principales opérations comptables (recettes, dépenses, amortissements et provisions)

2- Gérer sa comptabilité

- a) Utilisation du logiciel de gestion de cabinet
- b) Services d'un expert-comptable
- c) Services d'une AGA

3- Etablir un budget prévisionnel

- a) Présentation et constitution de l'outil Excel
- b) Présentation de l'outil en ligne
- c) Mise en pratique à partir des données personnelles

Les stagiaires doivent disposer d'un ordinateur et des documents comptables de leur dernier exercice.

Durée de la formation

1 journée de 7/8 heures